

<https://www.snetap-fsu.fr/AET-EATDD-l-analyse-du-Snetap-FSU.html>



AET - EATDD : l'analyse du Snetap-FSU

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mardi 9 avril 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Suite à la réforme du Bac Général AET-EATDD, deviennent des options facultatives spécifiques de l'enseignement agricole.

Le Snetap-[FSU](#) porte son analyse critique sur cette évolution.

Une méthode que nous remettons en cause

Comme pour l'écriture ou la réécriture des autres référentiels, nous rappelons ici notre position. A savoir qu'il ne peut être écrit de nouveau programme (quelle que soit sa justification) sans qu'un bilan qualitatif soit mis en place sur le programme sortant.

Ainsi, ni pour l'EATDD, ni pour l'EAT, il n'a été fait de bilan pour les modules (hier spécialité ou enseignement d'exploration et demain options facultatives) sur les forces et faiblesses de ces enseignements. De plus, nous regrettons les modalités

d'écriture et de publication de ces nouveaux programmes (il semble qu'aucun collègue n'ait été associé à l'écriture des référentiels et la note de service sur l'EATDD est parue sans aucun échange, dans aucune instance...). Enfin, nous contestons la poursuite de l'idéologie de la non affectation des heures dans ces deux modules (seule la moitié des horaires l'étant en EATDD) et le fait de renvoyer

ces heures vers le non affecté. De plus, il n'est jamais fait mention des notions à enseigner. Seules les modalités de mise en oeuvre, sont évoquées. Cela compliquera, notamment, la construction d'une progression entre l'EATDD et l'AET.

L'EATDD, un module pluridisciplinaire par nature

Si nous sommes globalement favorable aux éléments évoqués dans la forme et l'organisation du module et notamment la place centrale du projet, de la présentation et sollicitation des acteurs du territoire, nous rappelons que ce module (optionnel ou pas) est un pluridisciplinaire par nature. Or, le volume horaire enseignant évoqué dans la note de service est égal au volume horaire élèves (en tenant compte des heures non affectées).

Ce dispositif n'est pas possible et ne permettra pas une mise en oeuvre optimale d'autant plus que le volume horaire non affecté en classe de 2nd GT est revu à la baisse dans le cadre de la réforme du lycée.

De plus, nous proposons que soit largement précisé les dans chacune des disciplines ou de façon pluridisciplinaire. Ainsi, les notions de logique d'acteurs, de développement local, d'intercommunalité, de patrimoine... peuvent / doivent être appréhendées, maîtrisées pour analyser un projet de territoire. Une présentation précise (ce sont tout de même trois heures d'options par semaine) des contenus à enseigner est assurément nécessaire dans un complément à la note de service (la forme de tableau retenue à l'[EN](#) pour présenter les options facultatives peut être pertinente).

AET, avec de la biologie-écologie ?

Nous nous interrogeons tout d'abord sur la présence d'un volume horaire (non défini) de biologie-écologie dans ce module. En effet, jusque dans l'appellation du module, l'écologie avait semble-t-il disparu, dans la cohérence (que nous partageons pas) d'un enseignement de spécialité uniquement de biologie-écologie.

Dans la même logique que pour l'EATDD, nous rappelons que la conduite de ce module notamment avec l'instauration d'un stage collectif, pour lequel nous sommes très favorable (nous l'avions proposé au moment de l'écriture de l'EAT mais il avait alors été refusé par la [DGER](#)), renvoie à une logique pluridisciplinaire mais, là aussi ici, le volume horaire non affecté est revu à la baisse dans le cadre de la réforme du lycée. De plus, il doit être précisé les notions à enseigner qui pourrait être les politiques d'aménagement des territoires, politiques de protection de l'environnement...

Enfin, nous précisons qu'une réflexion doit être approfondie quant au fait que ce module puisse servir de support au

grand oral.

Propositions du Snetap-FSU :

- - Nous demandons l'affectation des heures par discipline dans ces deux modules ;
- - Nous demandons que dans la note de service, pour l'EATDD, et l'arrêté, pour l'AET, soient précisés les contenus d'enseignement ;
- - Nous rappelons l'importance de ces options et la nécessité d'une communication spécifique forte sur ces options notamment à l'occasion des 50 ans du baccalauréat général dans l'enseignement agricole public ;
- - Nous demandons un financement systématique (en 1ère comme en Terminale) dans la [DGH](#) pédagogique obligatoire de l'AET, comme pour l'EATDD de seconde ;
- - Nous rappelons que ces modules sont fondamentalement pluridisciplinaires ; les volumes horaires affectés doivent être revus en conséquence pour permettre cette approche pédagogique.

Y. VIGNER - Secrétaire national Snetap-FSU